



TIR, TOUS LES DOCUMENTS SONT OK. MAIS?

Par hani, le **07/09/2010** à **18:03**

J'ai un titre de séjour de 10 ans.

je ne sais pas pourquoi la préfecture insiste sur le document de mon ex et sa signature pour le TIR? J'ai envoyé même Le GROSSE DE DIVORCE, je ne sais quoi vous dire?

Ou c'est la loi qui varie selon la préfecture?

[s]**OBJET**[/s] du courrier de la préfecture: RETOUR D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE TIR.

-SIGNATURE DU PERE

-PHOTOCOPIE DU TITRE DE SEJOUR DU PERE

Dois-je écrire un courrier et faire une nouvelle demande avec?